

MAIRIE DES OMERGUES
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°67/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max, KATSAOUNIS Bruce.

Absent excusé : Madame BOUCHERT Françoise, Messieurs DE BRUYNE Vincent et TASSIN Michel.

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 10/11/2023

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 7

Objet : **CONVENTION DE SERVITUDES : DROIT DE PASSAGE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 52/2023 du 28/09/2023 concernant l'établissement d'une convention de servitude avec Mme CHEBILLE pour le raccordement du futur lotissement.

Monsieur le Maire explique qu'il y a eu de nombreux problèmes et les expose.

Cette procédure ne pouvant aboutir, il demande au conseil municipal d'approuver l'abandon de celle-ci.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'abandonner le dossier de convention de servitude avec Mme CHEBILLE.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 18 décembre 2023,

Le Maire,

Alain COSTE

Le secrétaire
Benjamin CHESNEAU